

Le débat se poursuit sur les allocations familiales

A part les progressistes-conservateurs, des députés de divers groupes approuvent, dans certains cas en posant des réserves, le projet de loi ministériel — MM. Emmanuel d'Anjou et Armand Choquette, du "Bloc populaire", revendiquent les droits de l'autonomie provinciale — M. Choquette signale que le bill King pourvoit indirectement à la scolarité obligatoire

Par Léopold RICHER

Ottawa, 27-VII-44. — Le débat parlementaire, déclenché mardi par le premier ministre sur le bill des allocations familiales, risque de devenir un marathon oratoire. Ce sera probablement l'un des grands débats de la fin de session. Hier plusieurs députés ont pris le Dr Bruce à parti. Le député progressiste-conservateur de Toronto-Parkdale avait eu mardi des paroles malheureuses à propos de la province de Québec. MM. Gaspard Fauteux, libéral de Montréal-Ste-Marie, Hugh Cleaver, libéral de Halton, Fred Rose, travailleur-progressiste de Montréal-Carrier, Emmanuel D'Anjou, membre du Bloc populaire et député de Rimouski, ont tous condamné les paroles et la tactique du parti progressiste-conservateur et du Dr Bruce. La province de Québec aura rarement en autant de défenseurs. A noter que deux membres du Bloc po-

quette (Stanstead) et Emmanuel D'Anjou (Rimouski) ont prononcé des discours sur le bill ministériel. Tous deux ont approuvé le principe des allocations familiales, mais ils se sont également portés à la défense de l'autonomie provinciale en cette matière.

M. Armand Choquette

Le député de Stanstead, membre du Bloc populaire canadien, M. Armand Choquette, a tenu à rappeler qu'il avait insisté, dans un discours prononcé à la Chambre des Communes le 3 février dernier, sur la nécessité d'aider la famille. Il disait alors: "C'est pourquoi, nous, du Bloc populaire canadien, avons inscrit dans notre programme les allocations familiales". Tout en approuvant le principe des allocations, M. Choquette s'est prononcé contre

Le débat se poursuit sur allocations familiales

(suite de la première page)

l'empiètement du fédéral dans un domaine qui relève des provinces. "Nous sommes des anticentralisateurs de dire M. Choquette. Et d'après la lettre et l'esprit de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, ces matières, pour des raisons historiques que tout le monde connaît, ressortissent de la compétence exclusive des provinces. Or le bill 161 (articles 4, 5, 6 et 8, paragraphes 2 et 10), établit clairement la mainmise absolue de l'Etat fédéral sur les allocations familiales. Il lui en confie l'administration et la distribution. Il lui accorde la faculté d'en déterminer seul les conditions de paiement. Il soustrait les réclamations des personnes qui pourraient se croire lésées, à la juridiction des tribunaux ordinaires, provinciaux et fédéraux. De plus, le projet autorise le gouvernement fédéral à s'immiscer d'une façon détournée dans notre système provincial d'éducation, car le deuxième paragraphe de l'article 4 établit indirectement l'instruction obligatoire."

Les taux payés

M. Armand Choquette a critiqué les taux décroissants des allocations préconisées par le gouvernement King: "On était en droit, a dit le député, de s'attendre que le projet accorderait au moins des allocations égales à tous les enfants; mieux encore, on pouvait croire que le gouvernement, pour corriger les inégalités présentes, adopterait un taux d'allocations qui croîtrait avec le nombre des enfants, que l'on donnerait moins aux premiers puisque les chefs de famille ont généralement des ressources suffisantes pour pourvoir en tout ou en partie à leur subsistance. Or, le plan proposé procède d'une façon opposée. Il réserve le plein montant aux quatre premiers enfants et diminue progressivement le taux des allocations aux enfants suivants. Le R. P. Lebel, S.J., a publié là-dessus un important article dans *La Terre de Chez Nous*. M. Choquette a cité l'opinion du R. P. Lebel et il a terminé son discours en disant: "Je suis en faveur de l'adoption d'un taux croissant d'allocations familiales, ou uniforme, mais l'idée d'un taux décroissant, en matière d'allocations familiales, est tellement baroque qu'aucun pays ne l'a adoptée jusqu'ici".

Le débat

Le débat sur les allocations familiales a repris au début de la séance de l'après-midi. Le premier orateur a été M. Brooke Claxton, député libéral de Saint-Laurent-Saint-Georges et secrétaire parlementaire du premier ministre. Il a fait ressortir un point intéressant du projet de loi. D'après lui, toutes les régions du pays seront traitées également en vertu du bill. Les provinces de l'Île-du-Prince-Edouard, du Nouveau-Brunswick et de Québec pourront recevoir plus que les autres, à cause du nombre de leurs grandes familles, mais les autres provinces recevront plus par enfant, parce qu'elles ne seront pas sujettes aux réductions des allocations prévues dans le projet de loi. On a rédigé scientifiquement le bill de façon à traiter de la même façon tous les Canadiens. Le chef progressiste-conservateur M. Gordon Graydon, s'est opposé à la mesure parce qu'elle traite tout le monde également. "C'est une attitude bien étrange en pays démocratique", a déclaré M. Claxton.

Mme Dorise Nielsen

Mme Dorise Nielsen, députée de Battleford-Nord, a approuvé la mesure de tout coeur. Elle est heureuse de faire partie du parlement au moment où le gouvernement présente un projet de loi de cette nature. Mme Nielsen a raconté quelques-unes de ses expériences personnelles. Avant de se faire élire députée, Mme Nielsen a vécu de secours-chômage. Elle a perdu un fils par suite de l'absence de soins médicaux adéquats; un autre de ses enfants souffrira toute sa vie des conséquences de la sous-alimentation. Mme Nielsen a critiqué le taux décroissant des allocations et préconisé un taux uniforme. La province de Québec a des griefs légitimes. Si elle n'en avait pas, des factions politiques ne seraient pas en mesure de les exploiter.

M. Paul Martin, député libéral d'Essex-Est et secrétaire parlementaire du ministre du Travail, a dit que bien que les progressistes-conservateurs s'opposent au projet de loi, celui-ci est exactement ce qu'a recommandé le président national du parti progressiste-conservateur, M. Charles P. McTague, lorsque celui-ci était président du Conseil national du travail.

M. Victor Quelch, député créditiste d'Acadia, a déclaré que son parti approuve la mesure.

M. Stanley Knowles, député de Vinnipeg-Nord-Centre, et membre de la C.C.F., a fait quelques critiques de détail.

Un incident

Il s'est passé un incident intéressant hier soir. Comme M. Gaspard Fauteux, député libéral de Montréal-Sainte-Marie, lisait un dis-

cours en anglais, M. Karl Homuth, député progressiste-conservateur de Waterloo-Sud, a protesté contre le fait que le député lisait son discours. M. Fauteux a répondu qu'il lisait son texte parce qu'il voulait parler anglais. "Je ne m'occupe pas du fait qu'il parle en anglais ou en français", a rétorqué M. Homuth. M. Fauteux a donc abandonné ses notes et il a parlé en français. M. Fauteux, en traitant des allocations familiales, a déclaré qu'il ne croyait pas que la population de Québec était d'avis que tout le rest du Canada est contre elle, parce que certains extrémistes d'Ontario en veulent au Québec. Le Dr Fauteux a répondu à l'accusation portée la veille par le Dr Bruce, progressiste-conservateur de Toronto Parkdale, que le gouvernement King a présenté son projet de loi d'allocations familiales dans l'espoir de remporter une victoire électorale dans la province de Québec. Le Dr Bruce avait dit encore qu'on verserait des allocations à des familles qui n'ont pas voulu défendre leur patrie...

M. Fred Rose, député travailliste progressiste de Montréal-Cartier, appuyé la mesure et déclaré que les insultes lancées à la face du Québec ne donneront aucun bon résultat.

Fin de la soirée

M. Hughes Cleaver, député libéral de Halton, a approuvé le bill et défendu, lui aussi, l'union nationale et la province de Québec contre les attaques de MM. Bruce et Graydon. Ces gens savent qu'ils n'ont rien à perdre dans la province de Québec. Mais ils s'imaginent qu'en lançant le cri de race ils pourront gagner des votes en Ontario. M. Clarence Gillis, député de Cap-Breton-Sud, et membre de la C.C.F., a dit qu'il est faux de prétendre que les unions ouvrières sont opposées aux allocations familiales. Tous les chefs des unions ouvrières n'ont pas eu l'occasion, comme les membres du parlement, d'étudier à loisir le texte du projet de loi. M. Gillis s'est dit certain que le texte du projet de loi serait approuvé par les unions ouvrières.

M. Emmanuel d'Anjou

Le député de Rimouski, M. Emmanuel D'Anjou, a été l'un des derniers orateurs de la soirée. Comme son collègue du Bloc populaire canadien, M. Choquette, M. D'Anjou a approuvé le principe des allocations familiales. La mesure est un pas dans la bonne voie. Toutefois le député de Rimouski a insisté sur l'aspect électoral de la mesure. Pour lui si le gouvernement libéral d'Ottawa a présenté le projet de loi pendant la campagne électorale du Québec, ce n'est certainement pas dans un but désintéressé. Le député a exprimé l'espoir que le gouvernement ne s'en tiendra pas au projet actuel. D'après le texte du bill, le taux décline beaucoup trop après le quatrième enfant. Cela atteindra défavorablement les gens de la province de Québec. D'après lui, le taux des allocations devrait être uniforme. L'idéal serait sans doute, que les taux aillent en augmentant. M. D'Anjou a soutenu que les allocations familiales relèvent des provinces: l'administration de ces allocations devrait être laissée aux provinces.

Le député de Rimouski s'en est pris également au Dr Bruce. Celui-ci n'aura pas volé les choses désagréables qu'on lui a dites au cours de la journée.

Léopold RICHER